

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 30 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Alexandra JACQUET pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric COUVEZ

DÉLIBÉRATION : 2025-125

OBJET : QUARTIER CENTRE : VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES BV N° 98, BV N° 360 ET BV N° 361 SITUÉES 9 ALLÉE PROSPER MÉRIMÉE

DÉLIBÉRATION : 2025-125
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER CENTRE : VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES BV N° 98, BV N° 360 ET BV N° 361 SITUÉES 9 ALLÉE PROSPER MÉRIMÉE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Ville de Saint-Herblain est propriétaire, depuis 1979, de la parcelle cadastrée BV n° 98 d'une superficie de 45 m² sur laquelle est édifée une maison. Cette dernière, qui a été mise à la disposition pendant longtemps de l'association des Scouts de France, est inoccupée depuis plusieurs années. Ce bien n'ayant pas d'intérêt pour un usage ou service communal, il a été décidé de le mettre en vente.

La vente concernera également les parcelles cadastrées BV n° 360 et BV n° 361, en nature d'espace vert, que la Ville doit acquérir auprès de Nantes Métropole au préalable de la cession de l'ensemble immobilier.

Dans un souci de neutralité et de garantie professionnelle la Ville a mandaté l'agence immobilière SQUARE HABITAT en vue de procéder à la vente du bien et à la recherche d'un acquéreur.

Le prix de vente des parcelles cadastrées BV n° 98 d'une superficie de 45 m², BV n° 360 d'une superficie de 4 m² et BV n° 361 d'une superficie de 90 m² a été fixé à 48 000 € net vendeur. Les frais d'agence et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La candidature de Madame Louise OHEIX a été retenue au prix de vente de 48 000 €.

La vente des parcelles BV n° 98, BV n° 360 et BV n° 361 pour une surface totale de 139 m² se fera sous les conditions suspensives suivantes :

- acquisition par la ville de la parcelle BV n° 360 d'une surface de 4 m² et de la parcelle BV n°361 d'une surface de 90 m² auprès de Nantes Métropole ;
- dépôt d'un dossier d'Autorisation du Droit des Sols (permis de construire ou déclaration préalable) permettant la réhabilitation du bâtiment avec maintien de la destination logement, au plus tard dans les 6 mois suivant la signature du compromis de vente ;
- obtention d'une Autorisation du Droit des Sols (permis de construire ou déclaration préalable) purgée de tout recours ;
- obtention du prêt bancaire.

Le service du Domaine a été régulièrement consulté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente au profit de Madame Louise OHEIX (ou de toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait) des parcelles BV n° 98, BV n° 360 et BV n° 361 d'une surface totale de 139 m² moyennant le prix de 48 000 € ;
- d'autoriser Madame Louise OHEIX (ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait) à déposer un dossier d'Autorisation du Droit des Sols (permis de construire ou déclaration préalable) sur les parcelles objet de la vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 06/10/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric COUVEZ

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09 octobre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09 octobre 2025

Parcelles BV n° 98, BV n° 360 et BV n° 361- 9 allée Prosper
Mérimeé

